



Famille Loisirs Information - A.G. dématérialisée d'avril 2021

Prolongation d'un an du mandat des administrateurs

Selon les statuts de l'association, le conseil d'administration est élu par les adhérents lors d'une assemblée générale et la durée du mandat des administrateurs est de 3 ans. La dernière élection du conseil d'administration ayant eu lieu le 31 mars 2017, l'assemblée générale 2020 aurait dû voir le renouvellement de celui-ci.

Ces statuts prévoient également que le premier conseil d'administration suivant son élection doit élire, en son sein, le bureau de l'association, celui-ci étant composé de 8 membres au maximum, avec, au minimum, un président, un trésorier, un secrétaire.

Dans le contexte actuel, les administrateurs en place ont estimé que ces élections étaient complexes et difficiles à organiser de façon dématérialisée :

- Comment élire, sans les voir, les bénévoles qui vont gérer notre association pendant 3 ans ?
- Comment motiver de nouveaux administrateurs dans cette période d'arrêt de nos activités ?

Aussi, lors du dernier conseil d'administration, les administrateurs ont proposé de prolonger leur mandat jusqu'à la prochaine assemblée générale 2021, en novembre prochain, en espérant qu'elle puisse se tenir en présentiel, de façon habituelle. Cette proposition vise à préserver notre association dans cette période de crise sanitaire où les bénévoles qui composent le conseil d'administration font face à des difficultés et des tâches insoupçonnées il y a encore peu.

Cependant, les administrateurs qui avaient prévu de ne pas renouveler leur mandat pourront démissionner et il est toujours possible d'accueillir de nouveaux administrateurs en les cooptant en cours d'année avant de les élire officiellement lors de la prochaine assemblée générale fin 2021.